



**RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE :  
ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Maire de la commune de Verthemex,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 160-1 et s. et R 161-1 et suivants,

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L123-19 et R123-9 et suivants,

**Vu** la délibération en date du 28 avril 2016 prescrivant l'ouverture de la révision de la carte communale de Verthemex,

**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

**Vu** l'ordonnance en date du 20 décembre 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Monsieur René BOITTE en qualité de commissaire-enquêteur,

**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet et dates de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet révision de la carte communale de la commune de VERTHEMEX (Savoie).

Cette enquête sera ouverte le lundi 5 mars 2018. Elle se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 5 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018 inclus.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées auprès de :

**Mairie de Verthemex**

**Chef lieu**

**73170 Verthemex**

**Téléphone : 04 79 65 91 82**

**Courriel : [enquete-publique-608@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-608@registre-dematerialise.fr)**

**Article 2 : Désignation du commissaire-enquêteur**

M. René BOITTE, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble (Isère).

**Article 3 : Modalités de mise à disposition du dossier au public**

La mairie de VERTHEMEX est le siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Verthemex pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du du lundi 5 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018 inclus, soit :

- le lundi : de 9h00 à 12h00

- le vendredi : de 9h00 à 12h00

Le dossier est également disponible par voie dématérialisée, pendant toute la durée de l'enquête sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/608>

Le dossier de l'enquête pourra être consulté sur un poste informatique en mairie aux horaires susvisés.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions, contre-propositions :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet, disponible au siège de l'enquête publique aux horaires d'ouvertures de la mairie ;
- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique : Monsieur le Commissaire-Enquêteur Mairie de Verthemex – Chef lieu -73170 VERTHEMEX ;
- ou sur le registre dématérialisé disponible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/608>
- ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-608@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-608@registre-dematerialise.fr)

#### **Article 4 : Recueil des observations du public**

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Verthemex pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes:

- le vendredi 9 mars 2018, de 10h00 à 12h00
- le vendredi 16 mars 2018, de 10h00 à 12h00
- le vendredi 6 avril 2018, de 10h00 à 12h00

#### **Article 5 – Informations environnementales**

Le projet de révision a été transmis à l'autorité environnementale. La réponse de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est consultable dans le dossier d'enquête.

#### **Article 6 : Clôture de l'enquête publique et fin de l'instruction**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Lesdits rapports et conclusions pourront être consultés par le public en mairie pendant un an et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/608>

A l'issue de l'instruction, le Conseil municipal aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision de la carte communale de la commune de Verthemex. Il pourra au vu des conclusions de l'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision de la carte communale en vue de cette approbation.

#### **Article 7 : Mesures de publicités**

Un premier avis au public reprenant les éléments de cet arrêté d'ouverture d'enquête sera publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête en caractère apparents dans deux journaux régionaux ou locaux dans le département :

- Le Dauphiné Libéré
- L'essor savoyard

Un second avis paraîtra à nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-dessus.

Cet avis sera également publié, en mairie de Verthemex et dans les lieux habituels d'affichage de la commune par voie d'affiche, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

**Article 8: Notification**

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le préfet de la Savoie,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur

**Article 9 : Diffusion du rapport et des conclusions**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par le maire au Préfet ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le Mairie certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Verthemex, le 29 janvier 2018

Le Maire,  
Eric PERRIAND

